

EXTRAIT

du procès-verbal du Conseil communal de Renens

Séance du 16 mai 2019

Présidence de M. Oumar Niang

Le Conseil communal de Renens

Vu le préavis N° 41-2019 de la Municipalité du 11 mars 2019,

Où le rapport de la Commission désignée pour étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

ALLOUE, à cet effet, à la Municipalité un crédit de CHF 60'000.- TTC pour le renouvellement de la lame à neige du camion.

Cette dépense sera financée par voie d'emprunt, conformément aux autorisations d'emprunter données par le Conseil communal.

Elle figurera dans les comptes d'investissement du patrimoine administratif sous le compte N 3610.3056.5060 - Lame à neige du camion.

Cette dépense sera amortie en 10 ans, conformément à l'art. 17 b du règlement du 14 décembre 1979 (mis à jour: 1^{er} janvier 2006) sur la comptabilité des communes.

ALLOUE, à cet effet, à la Municipalité un crédit de CHF 55'000.- TTC pour l'achat d'un véhicule électrique pour le Service Gestion urbaine-Développement durable.

Cette dépense sera financée par voie d'emprunt, conformément aux autorisations d'emprunter données par le Conseil communal.

Elle figurera dans les comptes d'investissement du patrimoine administratif sous le compte N 3610.3057.5060 - Achat véhicule électrique.

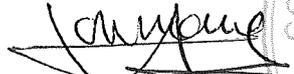
Cette dépense sera amortie en 10 ans, conformément à l'art. 17 b du règlement du 14 décembre 1979 (mis à jour: 1^{er} janvier 2006) sur la comptabilité des communes.

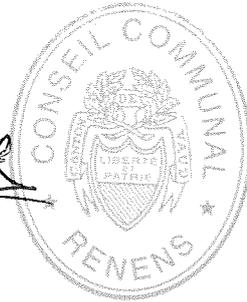
ACCEPTÉ les charges et revenus supplémentaires au budget 2019 inhérents au présent préavis telles que mentionnées aux chapitres 4.2 et 4.3 des incidences financières.

PREND ACTE que soient portées au budget 2020 et suivants les charges d'exploitation pérennes inhérentes au présent préavis telles que mentionnées aux chapitres 4.2 et 4.3 des incidences financières.

Ainsi délibéré en séance du 16 mai 2019

Le Président:


Oumar Niang



La Secrétaire:


Yvette Charlet